

Liste de vérification des 11 aspects financiers à prendre en considération avant de dire « oui »



Composer avec les complexités de la planification de patrimoine est déjà assez intimidant pour une personne célibataire. En ajoutant à l'équation le revenu d'une autre personne ainsi que ses habitudes de consommation, sa valeur financière et ses objectifs, la planification devient beaucoup plus complexe. Dans cette optique, voici 11 suggestions pour vous aider, vous et votre partenaire, à vous engager sur la bonne voie.

① Parler ouvertement de ses habitudes de consommation et de sa valeur financière

Bien que vos objectifs n'aient pas à être parfaitement harmonisés, vous devez avoir une bonne idée de la valeur financière de votre partenaire avant de vous marier. Quelles sont ses habitudes en matière de budget et de dépenses? Qu'est-ce que votre partenaire considère comme indispensable et comme simplement souhaitable? Allez-vous combiner vos finances, continuer à les gérer séparément ou adopter une approche hybride? Répondre à ces questions dès le départ vous aidera à éviter des conflits potentiels.

② Convenir d'un budget et d'un plan d'épargne

Il est souhaitable d'établir un budget et de déterminer à l'avance les dépenses que vous partagerez et celles que vous gèrerez séparément, le cas échéant. Il est également judicieux de répartir les tâches financières comme le paiement des factures, le suivi du budget et la gestion des impôts. Même si vous fusionnez vos vies, vous aurez certainement des objectifs personnels. Convenez de la façon dont vous affecterez des fonds à vos activités individuelles, ainsi qu'à vos projets communs. Si l'un d'entre vous a des dettes, faites appel à un planificateur financier pour vous aider à faire les calculs pour trouver le bon équilibre entre placements et remboursement des dettes. Tenez compte des coûts liés au mariage et à la lune de miel, qui peuvent facilement devenir hors de contrôle et avoir une incidence à long terme sur l'atteinte d'objectifs importants comme l'achat d'une maison.

③ Divulguer ses actifs, ses dettes et ses antécédents de crédit

Discutez à l'avance de vos actifs et de vos dettes pour éviter les surprises. La plupart des Canadiens ont des dettes sous forme de prêts aux étudiants, de prêts sur carte de crédit, de prêts automobiles ou de prêts hypothécaires. Partagez l'un avec l'autre vos

antécédents de crédit afin de prévoir si l'une de vos cotes de crédit pourrait avoir une incidence sur vos objectifs futurs et modifiez vos attentes en conséquence.

④ Discuter des objectifs à long terme

Assurez-vous d'être sur la même longueur d'onde en ce qui a trait à vos objectifs à long terme. Découvrir que votre partenaire veut retourner aux études alors que vous pensiez acheter une maison ensemble, avoir des enfants ou démarrer une entreprise peut mettre beaucoup de pression sur votre couple. Discutez avec un conseiller financier de la meilleure façon de planifier les jalons importants de la vie.

⑤ Créer un fonds d'urgence

Ayez en tout temps l'objectif d'économiser au moins six mois de frais de subsistance pour les urgences. Cela vous permettra de vous soutenir mutuellement si l'un d'entre vous perd son emploi ou si vous devez payer des réparations imprévues pour votre voiture ou votre maison.

⑥ Déterminer si vous avez besoin d'un accord pré-nuptial

Si l'un d'entre vous a des enfants issus d'une relation antérieure ou des actifs ou des passifs nettement plus importants que l'autre, vous voudrez peut-être envisager d'établir un accord pré-nuptial pour protéger vos intérêts financiers en cas de divorce ou de séparation – en particulier si les actifs comprennent des biens immobiliers, des oeuvres d'art précieuses, des objets de famille, des placements, des intérêts commerciaux ou un intérêt dans une fiducie familiale. Assurez-vous de bien comprendre les lois provinciales ou territoriales applicables concernant le classement des biens matrimoniaux et la façon dont les actifs et les passifs acquis avant et après le mariage sont partagés en cas de rupture.

⑦ Tirer parti des avantages fiscaux

Les couples peuvent tirer parti d'un REER de conjoint, qui vous permet de cotiser au REER d'un conjoint à faible revenu tout en bénéficiant d'une déduction fiscale complète. L'avantage principal de l'établissement d'un REER de conjoint est de permettre le fractionnement du revenu à un moment donné dans le futur. Comme les actifs du REER de conjoint sont la propriété du titulaire du régime (votre conjoint), les retraits effectués à la retraite seront imposés au taux d'imposition marginal (moins élevé) de votre conjoint. D'autres occasions ou stratégies de fractionnement du revenu peuvent permettre de fractionner les revenus de placement si elles sont mises en oeuvre de façon appropriée. Si l'un des conjoints exploite sa propre entreprise et que l'autre conjoint travaille dans l'entreprise ou y participe activement de façon régulière, importante et continue, le revenu de l'entreprise peut être fractionné sous forme de salaires ou de dividendes versés à chaque conjoint, tout en tenant compte des règles strictes d'attribution du revenu et d'imposition sur le revenu fractionné. Tirez parti de l'expertise d'un conseiller financier et d'un fiscaliste pour optimiser votre stratégie fiscale.

⑧ Mettre à jour ses bénéficiaires et sa planification successorale

Afin de protéger votre nouveau conjoint, et vice versa, vous voudrez probablement passer en revue les bénéficiaires de vos REER, CELI et polices d'assurance¹. Un conjoint pourra recevoir un REER ou un FERR à l'abri de l'impôt à votre décès et hériter de vos droits de cotisation à un CELI s'il est désigné comme titulaire remplaçant. Si vous n'avez pas de testament ou si vous n'avez pas mis à jour votre testament pour tenir compte de votre nouvelle situation, c'est le moment d'agir. Passez en revue les documents liés à votre fiducie ou à tout autre instrument de planification successorale pour vous assurer que vos actifs sont distribués conformément à vos volontés ou à vos obligations en vertu de l'accord pré-nuptial établi, le cas échéant. Parlez à un avocat spécialisé en planification successorale pour établir des procurations en matière de santé et autres au cas où l'un d'entre vous serait frappé d'incapacité.

⑨ Comparer les avantages sociaux de chaque partenaire

Certains avantages offerts par les employeurs peuvent être avantageux ou avoir une plus grande valeur pour les couples mariés. Il est important de comprendre quels sont les régimes les plus avantageux et les plus rentables et comment les optimiser en tant que couple. Assurez-vous de bien comprendre les règles liées au moment de l'adhésion aux avantages sociaux de vos employeurs respectifs afin de bénéficier d'une couverture continue.

⑩ Acheter ou mettre à jour une police d'assurance

Si l'un d'entre vous décède soudainement, vous aurez besoin d'une assurance vie pour vous assurer que le survivant puisse continuer à respecter ses obligations financières, comme votre prêt hypothécaire, les paiements pour sa voiture et les autres frais de subsistance, et conserver le mode de vie auquel vous vous êtes tous deux habitués. De même, envisagez de souscrire une assurance invalidité et une assurance maladies graves afin que, si l'un d'entre vous doit cesser de travailler en raison d'un accident ou d'une maladie, vous ayez suffisamment d'argent pour continuer à financer votre mode de vie. Certaines polices d'assurance, comme l'assurance vie entière, comportent même une composante de valeur de rachat qui peut vous offrir des droits supplémentaires pour mettre à l'abri de l'impôt les actifs de placement et offrent une prestation de décès au décès du titulaire de la police. Vous pouvez souvent emprunter sur cette valeur de rachat en cas d'urgence ou la retirer si vous décidez d'annuler votre police (sous réserve de conséquences fiscales potentielles). Assurez-vous de faire appel à un conseiller en assurance autorisé pour évaluer vos besoins et vous offrir une couverture appropriée.

⑪ Consulter un planificateur financier

Un planificateur financier peut vous fournir des conseils objectifs sur votre situation financière combinée, ce qui vous aide à décider ce qu'il convient de fusionner et de gérer séparément en fonction de votre situation. Il peut vous fournir des renseignements fiscaux, des conseils sur vos objectifs à long terme, par exemple l'achat d'une maison ou le démarrage d'une entreprise, et vous proposer des stratégies pour vous aider à bâtir votre patrimoine efficacement tout en restant sur la bonne voie au quotidien. De plus, il peut faciliter des entretiens délicats sur les questions financières pour vous permettre de prendre ensemble des décisions importantes.

Une communication ouverte et honnête est essentielle lorsque vous vous mariez, en particulier en ce qui a trait aux finances. Discuter des questions d'argent aujourd'hui vous aidera à établir des attentes claires, à harmoniser vos objectifs et à éviter des sources de stress dans le futur. Faites preuve de transparence quant à vos intentions et à vos aspirations financières et jetez les bases d'un partenariat solide, confiant et, nous l'espérons, durable.

Pour en savoir plus et planifier adéquatement votre mariage, adressez-vous à un conseiller de BMO Gestion privée.



¹ Les résidents du Québec ne peuvent pas désigner un bénéficiaire, un titulaire remplaçant ou un rentier dans un compte enregistré. Le produit de vos régimes enregistrés fera partie de votre succession et vous devrez désigner une personne pour recevoir ces comptes dans votre testament. Toutefois, au Québec, la désignation de bénéficiaire est possible pour les polices d'assurance et les produits liés à l'assurance.

Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les services et les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de BMO Services conseils en assurances et planification successorales inc., une filiale en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Inc. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.